



**COMMUNE DE SAINT-BENOIT**

**FÊTE DE LA TOUSSAINT**

**APPEL A CANDIDATAURES**

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

*À titre précaire et révocable*

*Place Louis Brunet à Saint-Benoît*

*Parking du cimetière de Saint-Benoît*

*Ou*

*Place du Front de Mer*

*Parking du cimetière de Sainte-Anne*

*Du vendredi 28 octobre au mercredi 02 novembre 2022*

*De 6h00 à 18h00*

---

**CAHIER DES CHARGES**

---

***Date limite de dépôts des dossiers : le vendredi 30 septembre 2022 à 12h00***

## **PREAMBULE**

La fête de la Toussaint est l'occasion de permettre aux producteurs et revendeurs de vendre leurs fleurs, fruits de saisons, des mets pèi (samoussas, bonbons piments, gâteaux, ...).

La Ville de Saint-Benoît lance donc un appel à candidatures pour la période du vendredi 28 octobre au mercredi 02 novembre 2022 de 6h00 à 18h00 pour des emplacements disponibles sur la Place Louis Brunet à Saint-Benoît, au parking du cimetière de Saint-Benoît ou sur la Place du Front de Mer, et au parking du cimetière de Sainte-Anne, qu'elle souhaite affecter à des activités commerciales.

Le présent cahier des charges comportent deux parties :

- Première partie – Conditions Générales : objet et modalités de l'appel à candidatures
- Seconde partie – Conditions particulières : modalités de l'occupation temporaire du domaine public.

# SOMMAIRE

---

## **PREMIERE PARTIE – CONDITIONS GENERALES : OBJET ET MODALITES DE L'APPEL A CANDIDATURES.....3**

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC.....3	3
ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION : APPEL A CANDIDATURE..... 3	3
ARTICLE 3 - DOSSIER DE CANDIDATURE.....4	4
ARTICLE 4- EXAMEN DES CANDIDATURES.....5	5
ARTICLE 5 - ATTRIBUTION DE L'AUTORISATION.....5	5

## **DEUXIEME PARTIE – CONDITIONS PARTICULIERES : MODALITES DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.....6**

ARTICLE1- MISE A DISPOSITION.....6	6
ARTICLE 2 - DESCRIPTION TECHNIQUE..... 6	6
ARTICLE 3 - CARACTERE PERSONNEL DE L'OCCUPATION..... 6	6
ARTICLE 4 - DUREE DE L'EXPLOITATION ..... 6	6
ARTICLE 5 - REDEVANCE..... 6	6
ARTICLE 6 - ENTRETIEN ET RESTRICTION..... 7	7
ARTICLE 7 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE..... 7	7
ARTICLE 8 - LITIGES..... 7	7

## **TROISIEME PARTIE – ANNEXES ..... 8**

ANNEXE 1 - COURRIER DE DEMANDE D'OCCUPATION..... 9	9
ANNEXE 2 - ATTESTATION SUR L'HONNEUR.....10	10
ANNEXE 3 - FICHE DE PRESENTATION DES PRESTATIONS..... 11	11

---

## **PREMIERE PARTIE – CONDITIONS GENERALES : OBJET ET MODALITES DE L'APPEL A PROJET**

### ***ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC***

Ville de Saint-Benoît  
21 bis rue Georges Pompidou – BP 61  
97 470 SAINT-BENOIT

Collectivité territoriale, personne morale de droit public, située dans le Département de la Réunion, identifiée au SIREN sous le numéro 219 740 107, représentée par son Maire, Monsieur Patrice SELLY.

### ***ARTICLE 2 : OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES***

Cet appel à candidatures a pour objet l'occupation contractuelle d'un emplacement sur le domaine public communal sur la Place Louis Brunet à Saint-Benoît, au parking du cimetière de Saint-Benoît ou sur la Place du Front de Mer, et au parking du cimetière de Sainte-Anne moyennant le versement d'une redevance.

L'appel à candidatures ne relève pas de la réglementation applicable aux procédures de marchés publics. Il est basé sur le présent cahier des charges et les différents éléments auxquels il fait référence.

Le cahier des charges a pour objet de définir les conditions d'exploitation.

Cette procédure est organisée et suivie par :

Direction de l'Economie et du Tourisme  
21 bis rue Georges Pompidou – BP 61  
97 470 SAINT-BENOIT  
0262 50 88 42

[economie.tourisme@ville-saintbenoit.re](mailto:economie.tourisme@ville-saintbenoit.re)

Toute information complémentaire se rapportant aux modalités de présentation des candidatures, aux conditions d'occupation du domaine public peut se faire par écrit auprès du service dont les coordonnées figurent ci-dessus au plus tard le vendredi 30 septembre 2022 à 12h00.

*Appel à projets*

*Cahier des Charges*

### **ARTICLE 3 - DOSSIER DE CANDIDATURE**

Vous pourrez vous procurer le présent cahier des charges à la Direction de l'Economie et du Tourisme de la Ville de Saint-Benoît ou tout simplement sur notre site internet : [www.saint-benoit.re](http://www.saint-benoit.re). Il sera remis gratuitement à chaque candidat.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- **Un courrier de demande** d'occupation contractuelle dans un emplacement pour un commerce ambulant (Annexe 1),
- **Un justificatif** ou **une déclaration sur l'honneur** attestant que le candidat à satisfait à ses obligations fiscales et sociales (Annexe 2),
- **Une fiche de présentation des prestations** : les moyens humains, produits commercialisés et grille tarifaire des produits vendus (Annexe 3),
- La communication de votre numéro de **SIREN** ou de la carte professionnelle ou un relevé de la Mutuelle Sociale Agricole.
- Une **attestation d'assurance à responsabilité civile et professionnelle** en cours de validité
- Une **attestation en formation hygiène et alimentaire** délivré par les organismes agréés concernant les activités de vente alimentaire.
- Une **pièce d'identité** en cours de validité.

Le dossier devra être rédigé en français et signé par le candidat.

Il est conseillé au candidat de joindre des photos pour illustrer le stand.

Votre proposition devra :

- être envoyée par pli recommandé avec avis de réception postale au :  
21 bis Rue Georges Pompidou – BP 61 - 97470 SAINT-BENOIT,
- ou déposée sur place à la Direction de l'Economie et du Tourisme contre récépissé.

#### Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00

Vendredi de 8h00 à 12h00

**Les plis qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.**

#### ***ARTICLE 4- EXAMEN DES CANDIDATURES***

L'examen des candidatures se fera par une commission constituée de l'adjoint au Maire délégué aux Affaires Générales, aux Finances et à la Relance Economique et Touristique ainsi que du délégué à l'Agriculture et au Développement Rural, de la déléguée à l'Artisanat Local et Produits du Terroir, de l'adjoint délégué à l'Hygiène et Sécurité, et à la Gestion du Patrimoine Communal, et de la Direction de l'Economie et du Tourisme.

Les critères d'évaluation des candidatures sont les suivants :

- Qualité des offres(60%) comprenant diversité, originalité, fraîcheur.
- Détails de présentation, d'agencement et d'esthétique du stand(20%). La commission se réserve le droit de répartir les candidats sur les lieux (Saint-Anne ou Saint-Benoît) en fonction des produits proposés.
- Politique de prix (20%)

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la ville de Saint-Benoît se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

#### ***ARTICLE 5 - ATTRIBUTION DE L'AUTORISATION***

Après chaque commission, les résultats mentionnés à l'article précédent feront l'objet d'un appel téléphonique aux candidats retenus afin de les inviter à venir signer leurs conventions d'occupation temporaire du domaine public.

## **DEUXIEME PARTIE – CONDITIONS PARTICULIERES : MODALITES DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

### ***ARTICLE 1- MISE A DISPOSITION***

L'occupant est autorisé à occuper un emplacement sur la Place Louis Brunet, au parking du cimetière de Saint-Benoît ou sur la Place du Front de Mer, et au parking du cimetière de Sainte-Anne, sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public.

L'occupant devra installer son commerce dans la limite du périmètre concédé soit 6m linéaire maximum par candidat et devra se soumettre au respect de l'arrêté municipal portant réglementation de la circulation et du stationnement pour la semaine de la Toussaint.

### ***ARTICLE 2 – DESCRIPTION TECHNIQUES***

Un marquage au sol avec une numérotation des emplacements sera proposé sur chaque site.

### ***ARTICLE 3 - CARACTERE PERSONNEL DE L'OCCUPATION***

L'autorisation est accordée à titre personnel. Par conséquent, l'occupant demeure seul responsable des relations contractuelles qu'il a engagé avec la municipalité.

La Ville se réserve le droit de faire contrôler le respect des attributions d'emplacement par la Police Municipale.

### ***ARTICLE 4 - DUREE DE L'EXPLOITATION***

L'autorisation est accordée pour la période du vendredi 28 octobre au mercredi 02 novembre 2022 de 06h00 à 18h00.

L'attribution des places sur site est fixée le lundi 24 octobre 2022 :

- Place Louis Brunet : 8h30
- Parking du cimetière de Saint-Benoît ou Place du Front de Mer : 10h30
- Parking cimetière de Sainte-Anne : 14h00

### ***ARTICLE 5 – REDEVANCE***

Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 16 juillet 2021, ci-dessous les tarifs appliqués :

Tarif A : 4,00€ pour 3m linéaire x3m

Tarif B : 2,00€ pour 1m linéaire x3m

*Appel à projets*

***Cahier des Charges***

La redevance sera encaissée par le régisseur municipal de la Ville.

#### ***ARTICLE 6 - ENTRETIEN***

L'occupant devra prendre toutes dispositions pour l'entretien et l'élimination des déchets sur l'emplacement qui lui sera attribué.

#### ***ARTICLE 7 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE***

L'occupant devra contracter une assurance multirisques et couvrant sa responsabilité civile.

La commune ne saurait être responsable de toute dégradation ou dommages subis par l'exploitant à l'occasion d'actes de malveillance ou en raison de catastrophes naturelles.

#### ***ARTICLE 8 – LITIGES***

En cas de litiges portant sur l'interprétation de ce présent cahier des charges, les deux parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif, mais, seulement après épuisement des voies amiables.



## **TROISIEME PARTIE – ANNEXES**

*Appel à projets*

*Cahier des Charges*

Mme/M. \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_

à

Monsieur le Maire  
De la ville de Saint-Benoît  
Hôtel de ville  
21 bis Rue Georges Pompidou  
BP 61  
97470 SAINT-BENOIT

**Objet : "La Toussaint 2022" - Dossier de candidature**

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à l'appel à candidatures publié sur le site de la ville dans le cadre de "**La Toussaint 2022**", j'ai le plaisir de vous adresser mon dossier de candidature pour les dates suivantes : du .....au ..... 2022.

Vous trouverez en pièces jointes les éléments demandés dans le cahier des charges.

J'ai bien noté que pour la Toussaint, cela fera l'objet d'une commission d'attribution d'emplacement que et je serai averti après la délibération de l'attribution ou non d'un emplacement.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos salutations distinguées.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
*Signature*

*Appel à projets*

***Cahier des Charges***

## DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_  
*représentant légal de* la Société \_\_\_\_\_ a un capital social de  
\_\_\_\_\_ €, immatriculée au registre du commerce sous le  
n° *SIRET* \_\_\_\_\_, dont le siège social est situé au  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

certifie sur l'honneur que la Société \_\_\_\_\_ est en  
situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal de la société  
et Cachet de la société

## FICHE DE PRESENTATION DES PRESTATIONS

**NOM DE LA STRUCTURE :** \_\_\_\_\_

	<b>SAINT-BENOÎT</b>	<b>SAINTE-ANNE</b>
<b>Lieux souhaités</b>	<input type="checkbox"/> Place Louis Brunet <input type="checkbox"/> Parking cimetière ou Place du Front de Mer	<input type="checkbox"/> Parking cimetière
<b>Installation (stand, chapiteau, autre)</b>		
<b>Nombre<sup>2</sup> de m souhaité (6m linéaire maximum)</b>		
<b>Moyens humains (nombre de personnes travaillant sur l'installation)</b>		
<b>Liste des produits commercialisés et les prix pratiqués</b>		

*Pour compléter la fiche de renseignements, vous pouvez joindre des photos des prestations et de l'installation.*

*Appel à projets*

*Cahier des Charges*